



VILLE DE NEUFCHATEAU

AVIS

Le Conseil Communal porte à la connaissance de la population qu'en sa séance du 26 avril 2018, il a arrêté :

- le compte 2017 de la Fabrique d'église de Hamipré ;
- le compte 2017 de la Fabrique d'église de Namoussart ;
- la modification budgétaire n°1/2018 de la Fabrique d'église de Hamipré.

Les dossiers peuvent être consultés au Service Finances Communales pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le Directeur Général,

J-Y.DUTHOIT.

A Neufchâteau, le 17. 05. 2018



Le Bourgmestre,

D.FOURNY.